



Le recours déposé par l'Algérie suite à l'arbitrage jugé controversé lors du barrage retour qualificatif pour le Mondial-2022 perdu contre le Cameroun a été rejeté par la FIFA.

En effet, la commission des arbitres de la FIFA a opposé une fin de non-recevoir à la demande de l'Algérie de rejouer le match contre le Cameroun.

Mais pour le ministre algérien des sports et de la jeunesse, l'affaire est loin d'être terminée. Abderrazak Sebgag a confirmé ce dimanche que la réponse de la fédération internationale de football (FIFA), au recours introduit par la FAF contre l'arbitrage du gambien Bakary Gassama, n'est pas favorable à l'équipe d'Algérie. De plus, le premier responsable du sport algérien a indirectement insinué que l'Algérie saisisrait le Tribunal arbitral du Sport de Lausanne (TSA), rapporte le site Fennec Football.

«Nous avons reçu une lettre de la Fédération internationale de Football, ou elle nous informe de sa décision finale à propos du recours déposé par la FAF. Et l'Algérie a le droit le plus absolu de saisir toutes les instances compétentes, conformément aux statuts de la FIFA. », a révélé le ministre algérien des sports et de la jeunesse, propos relayés par Fennec Football.

En d'autres termes, le dossier devrait atterrir sur les bureaux du tribunal arbitral des sports de Lausanne. Il faut attendre, peut être, la confirmation de la fédération algérienne de football,

habilitée à gérer le dossier auprès des instances sportives internationales, note le site algérien d'information sportive.